



Bike-Park des Karellis



N° DES SECOURS : 112

*En cas de secours, pensez à bien préciser :
le nom de la piste, le n° de la balise la plus
proche et la nature de la blessure.*

PISTES ET ITINÉRAIRES

Les pistes **Cool Kar** (parcours facile) et **Déval Kar** (parcours difficile) sont des zones tracées, aménagées, signalées et balisées réservées exclusivement à la pratique du VTT ne pouvant être empruntées que dans le sens de la descente.

Les liaisons de VTT ne sont ni aménagées ni réservées à la pratique exclusive du VTT.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LES PISTES DE VTT

- > Les pistes de VTT de descente sont exclusivement réservées à la pratique du VTT et son formellement interdites aux piétons.
- > Il est interdit à toute personne non autorisée de modifier et plus généralement de porter atteinte aux éléments ou dispositifs de signalisation, sous peine de poursuites.
- > Le port du casque intégral, les protections dorsales, coudières, genouillères et gants sont fortement recommandés.

LES PRATIQUANTS DOIVENT :

- > Utiliser un vélo adapté en bon état de fonctionnement et ne présenter aucun danger tant pour son utilisateur que pour des tiers.
- > Veiller à ne pas créer de danger pour eux-mêmes ou pour les autres utilisateurs en adoptant un comportement prudent et en maîtrisant leur vitesse.
- > Tenir compte de la difficulté du parcours, de la configuration des lieux et de leurs capacités techniques et physiques.
- > Être assurés, respecter la signalétique, garder leurs détritus, être discrets et respectueux de l'environnement.

PATROUILLEUR VTT

Le patrouilleur est présent sur les pistes pour assurer des missions d'entretien et de sécurisation. Il joue aussi un rôle d'accueil, d'information et de conseil. N'hésitez pas à le questionner et à lui faire part de vos suggestions.

• **Renseignements et vente de forfaits à l'Office de Tourisme :**

> 04 79 59 50 36

• **Location de vélos et point de nettoyage à la salle hors-sac**